



**L'Association canadienne
des radiodiffuseurs**

**Diversité en radiodiffusion
Rapport 2006-07**



Le 30 avril 2007

TABLE DES MATIÈRES

Faits saillants	1
Introduction	3
1. Personnes handicapées – projets de l'ACR pour l'industrie.....	5
2. Pratiques exemplaires à la radio et modèle de rapport	9
3. Congrès de l'ACR et prix du Ruban d'or	10
4. La diversité sur le site Web de l'ACR.....	13
5. Examen des codes de l'industrie	16
6. Autres activités de l'ACR liées à la diversité	18
7. Planification des activités de diversité 2007-2008	21
8. Conclusion : Incidence des activités de l'ACR sur la diversité en 2006-2007..	22
Annexes	25
➤ A – Liste des parties prenantes consultées	25
➤ B – Extraits du MIP – <i>Ayons l'esprit ouvert</i>	25
➤ C – Chronique de l'ACR dans le bulletin « La perspective » de l'Association canadienne des centres de vie autonome	25
➤ D – Pratiques exemplaires en matière de diversité à la radio privée – révisée	25
➤ E – Document d'appui de l'ACR.....	25

Faits saillants

Les mesures prises par l'Association canadienne des radiodiffuseurs (ACR) en 2006-2007 pour promouvoir la diversité concernaient principalement les personnes handicapées, à savoir :

- Conception d'un message d'intérêt public (MIP), intitulé *Ayons l'esprit ouvert*, pour combattre les perceptions erronées à l'égard des personnes handicapées.
- Rédaction et distribution de deux manuels d'information : *Possibilités d'emploi dans les secteurs de la radiodiffusion canadienne et de la production affiliée*; et *Le langage et la terminologie recommandés à l'endroit des personnes handicapées : Guide et glossaire à l'intention des professionnels responsables des nouvelles* (en collaboration avec l'Association canadienne des directeurs de l'information en radio-télévision—ACDIRT).
- Communications et prises de contact avec les gouvernements et les intervenants pour les sensibiliser aux démarches des radiodiffuseurs privés.
- Diffusion parmi les personnes handicapées d'information sur les possibilités d'emploi en radiodiffusion, dans le cadre du projet Médias accès et participation (MAP).

En 2006-2007, l'ACR a organisé plusieurs activités en matière de diversité :

- Élaboration des toutes nouvelles Pratiques exemplaires destinées à faire progresser la représentation des personnes handicapées et la promotion des artistes de la diversité dans les émissions de musique et de création orale.
- Promotion active de la diversité à l'occasion du Congrès 2006 de l'ACR et des prix du Ruban d'or, avec en outre de nouveaux prix du Ruban d'or pour la programmation autochtone et la diversité dans les émissions de nouvelles.
- Amélioration du site Web de l'ACR sur la *diversité en radiodiffusion*.
- Mise au point d'un nouveau *Code sur la représentation équitable* visant à assurer une représentation juste, équitable et non stéréotypée de tous les groupes dans les émissions de télévision et de radio.
- Diffusion, dans le Bulletin-éclair de l'ACR, des dernières nouvelles sur les démarches en matière de diversité au profit de quelque 1300 organismes et particuliers.
- Évaluation des besoins des entreprises membres de l'ACR en vue de formuler des stratégies et des pratiques exemplaires pour la diversité culturelle.
- Démarches soutenues, de pair avec l'alliance stratégique des radiodiffuseurs pour la représentation des Autochtones (SABAR), pour faciliter la présence des autochtones dans l'industrie.

- Soutien actif du projet *Télédiversité*.

Bon nombre de ces projets vont continuer d'évoluer en 2007-2008, d'autant plus que l'ACR pourra compter sur le travail remarquable que font les stations elles-mêmes en matière de diversité.

Introduction

L'Association canadienne des radiodiffuseurs (ACR) est le porte-parole national des radiodiffuseurs privés du Canada. Elle représente la grande majorité des services de programmation privés canadiens, y compris les stations de radio et de télévision, les réseaux et les services de télévision spécialisée et payante et à la carte. L'ACR a le plaisir de présenter au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) son *Rapport sur la diversité en radiodiffusion* (le Rapport) pour 2006-2007.

Faire progresser la diversité s'avère indispensable pour renforcer le système canadien de radiodiffusion et pour remplir le mandat que confie aux radiodiffuseurs la *Loi sur la radiodiffusion*, à savoir ... *répondre aux besoins et aux intérêts, et refléter la condition et les aspirations... la dualité linguistique et le caractère multiculturel et multiracial de la société canadienne ainsi que la place particulière qu'y occupent les peuples autochtones*¹.

Les radiodiffuseurs perçoivent, dans la promotion de la diversité, d'excellents avantages commerciaux : créer une programmation plus dynamique et plus variée et constituer une main-d'œuvre plus diversifiée sont de bonnes façons d'élargir les auditoires de la télévision et de la radio, de renforcer les relations avec les communautés locales et de susciter de nouvelles sources de revenu pour les radiodiffuseurs.

En outre, accroître la diversité dans le secteur de la radiodiffusion privée signifie mieux refléter l'immense diversité de la population canadienne et donner la chance aux divers auditoires de se reconnaître pleinement dans les émissions et dans les divers projets communautaires.

Les mesures prises par l'ACR au cours des 12 derniers mois pour promouvoir la diversité ont visé principalement à répondre aux besoins des personnes handicapées. Parmi les nombreux autres projets de l'ACR relatifs à la diversité pour l'année 2006-2007, il convient de mentionner l'élaboration des toutes premières Pratiques exemplaires à la radio et l'enrichissement du site de l'ACR sur la *Diversité en radiodiffusion*. Le congrès de l'ACR et les prix du Ruban d'or ont servi cette fois encore à promouvoir le principe de la diversité, tout comme les activités de communication et les prises de contact avec la collectivité.

Pour mieux démontrer l'étendue des mesures et des activités qui ont marqué l'année 2006-2007, le Rapport de l'ACR sur la diversité s'articule autour du plan suivant :

La **première partie** décrit les mesures qui avaient pour but de répondre aux besoins des personnes handicapées, principale priorité de l'ACR pour 2006-2007. On y cite les arguments qui militent en faveur de cet objectif et les progrès réalisés par l'ACR pour intégrer les personnes handicapées au sein de l'industrie grâce à des activités de communication et de prises de contact.

¹ *Loi sur la radiodiffusion*, 1991, article 3.d)(iii)

La **deuxième partie** a trait à l'élaboration et l'implantation des Pratiques exemplaires à la radio, présentées par l'ACR en même temps que son mémoire en réponse à l'avis d'audience publique de radiodiffusion CRTC 2006-1, *Examen de la politique sur la radio commerciale*, et modifiées ensuite après consultation avec le Conseil et nos membres radio.

La **troisième partie** résume les activités liées à la diversité au dernier congrès de l'ACR en novembre 2006, et le rôle important des prix du Ruban d'or pour faire connaître, promouvoir et célébrer dans le milieu de la radiodiffusion les émissions consacrées à la diversité. Y sont présentés aussi en détail les nouveaux prix du Ruban d'or associés à la diversité créés cette année.

La **quatrième partie** explique le rôle essentiel et constant du site de l'ACR sur la *diversité en radiodiffusion* pour faire connaître et promouvoir les projets associés à la diversité au sein de notre industrie, et résume les améliorations apportées au site Web en 2006-2007.

La **cinquième partie** renseigne sur l'examen en cours des *Codes d'industrie* de l'ACR ainsi que sur l'historique et le rapport d'étape du *Code sur la représentation équitable*.

La **sixième partie** résume d'autres démarches menées par l'ACR et ses membres en 2006-2007 en matière de diversité, telles ses nombreuses activités de communication, sa participation à l'alliance stratégique des radiodiffuseurs pour la représentation des Autochtones (SABAR), le projet sur la diversité de l'Association canadienne des directeurs de l'information en radio-télévision (ACDIRT) et le rôle de l'ACR dans la deuxième édition de l'événement annuel Télédiversité.

La **septième partie** donne les grandes lignes des projets sur la diversité qui se dérouleront au cours de 2007-2008.

En guise de **conclusion**, le *Rapport sur la diversité* met en perspective les projets de l'ACR et leur influence positive sur l'avancement de la diversité dans l'industrie de la radiodiffusion privée en 2006-2007.

On peut consulter les diverses annexes à la suite de ce *Rapport*.

À noter que les démarches mentionnées dans ce *Rapport de 2006-2007 sur la diversité en radiodiffusion* sont destinées à compléter les démarches individuelles des stations et l'important travail accompli par les radiodiffuseurs privés au Canada, comme en attestent les rapports annuels qu'ils ont déposés auprès du CRTC.

1. Personnes handicapées – projets de l'ACR pour l'industrie

Le premier objectif au cœur des activités de l'ACR en matière de diversité au cours de 2006-2007 visait à améliorer l'intégration des personnes handicapées au sein de l'industrie de la radiodiffusion en implantant plusieurs recommandations contenues dans notre rapport de recherche de 2005 intitulé *La présence, représentation et intégration des personnes handicapées dans les émissions de télévision*. La mise en œuvre de ces recommandations était annoncée dans le premier *Rapport annuel sur la diversité en radiodiffusion* que l'ACR a remis au Conseil en 2006.

Dans l'avis public de radiodiffusion CRTC 2004-2, *Préambule aux décisions de radiodiffusion CRTC 2004-6 à 2004-27 renouvelant les licences de 22 services spécialisés*, le Conseil a traité la question de la présence, de la représentation et de la participation des personnes handicapées dans les émissions de télévision, la question ayant été, d'une part, soulevée par plusieurs intervenants lors de l'audience sur les renouvellements de licence des services spécialisés et, d'autre part, discutée avec l'ACR au cours de son intervention.

En conséquence de quoi, dans l'avis public 2004-2, le Conseil demandait à l'ACR d'élaborer et de déposer un plan d'action proposant une marche à suivre pour examiner et régler les problèmes. Sous l'égide de son Comité mixte des questions sociétales (CMQS), l'ACR s'est livrée à une série de consultations et de recherches avant de remettre son plan d'action au Conseil en août 2004.

Le plan d'action proposait ce qui suit :

- création d'un comité directeur issu du CMQS et chargé de superviser la mise en œuvre du plan d'action;
- création d'un comité de prise de contact composé de personnes handicapées et chargé d'agir comme groupe consultatif pour la mise en œuvre du plan d'action de l'ACR; et
- réalisation de trois projets de travail sur l'intégration, suivie d'un rapport au CRTC : consultations à grande échelle, recherches auprès de groupes cibles et recherches sur les pratiques exemplaires.

De plus, l'ACR a proposé de concevoir un ensemble de mesures dont pourraient se servir les radiodiffuseurs pour faciliter l'intégration des personnes handicapées dans l'industrie et supprimer les obstacles à leur présence et à leur représentation en ondes.

Dans une lettre adressée à l'ACR le 15 novembre 2004, le CRTC s'est déclaré d'accord avec la stratégie proposée et, le 16 septembre 2005, l'ACR déposait un mémoire exhaustif accompagné du rapport de recherche mentionné ci-dessus.

L'ACR a proposé un certain nombre de démarches découlant des résultats de cette recherche, notamment : a) diffuser à grande échelle un message d'intérêt public (MIP) visant à corriger les attitudes négatives et les perceptions erronées à l'endroit des personnes handicapées au sein de la société; b) renseigner le milieu des personnes handicapées sur leurs possibilités d'emploi en radiodiffusion et dans le secteur affilié de la production, afin d'augmenter leur participation à

l'industrie; et c) renseigner les radiodiffuseurs privés sur le vocabulaire à utiliser lorsqu'il est question de personnes handicapées dans les bulletins de nouvelles et les actualités. L'ACR a également proposé de revoir les codes d'industrie pour mieux répondre aux problèmes de représentation identifiés en cours de recherche.

Dans l'avis public CRTC 2006-77, le Conseil appuie en ces termes les initiatives de l'ACR :

... la création d'un message d'intérêt public, la révision des codes de l'industrie et l'élaboration de documents d'information sur l'utilisation d'un langage approprié constituent des éléments particulièrement importants au regard des principales préoccupations révélées par (la recherche) [...] Il s'agit donc de mesures de base tangibles, capables de rendre tout le monde conscient des préoccupations fondamentales des personnes handicapées².

Au cours de la dernière année, l'ACR a donc conçu un message d'intérêt public concernant les personnes handicapées; élaboré et publié un manuel intitulé *Possibilités d'emploi dans les secteurs de la radiodiffusion canadienne et de la production affiliée*, et un autre en collaboration avec ACDIRT du Canada intitulé *Le langage et la terminologie recommandés à l'endroit des personnes handicapées : Guide et glossaire à l'intention des professionnels responsables des nouvelles*.

Ces trois démarches ont été annoncées le 16 novembre 2006 au Congrès de l'ACR à Vancouver et de nouveau le 3 décembre 2006 à l'occasion de la journée internationale des personnes handicapées, et leur produit final est maintenant affiché sur le site Web de l'ACR.

La liste des parties prenantes consultées lors de la création de ces projets se trouve à l'**Annexe A**.

Message d'intérêt public : Ayons l'esprit ouvert

Le MIP a été transmis au début décembre aux stations de télévision et aux services spécialisés des membres de l'ACR, accompagné des directives pour sa diffusion. Intitulé *Ayons l'esprit ouvert* et produit par CHUM limitée, il présente quatre personnes handicapées dont l'emploi est clairement identifié. Le message va droit au but : les personnes handicapées contribuent activement à la société canadienne. L'objectif de sa diffusion, particulièrement intense en janvier et en juillet 2007, est de créer un maximum d'impact sur les téléspectateurs.

La production du MIP *Ayons l'esprit ouvert* découle du rapport de l'ACR intitulé *La présence, représentation et intégration des personnes handicapées dans les émissions de télévision*, et en particulier des entrevues face à face avec des représentants d'organisations de personnes handicapées et grâce au Forum des parties intéressées qui ont mené aux conclusions finales du rapport. Le message utilisé dans le MIP a été approuvé par des représentants des personnes handicapées avec l'aide précieuse de Don Peuramaki, Président de Fireweed Media Productions et un membre du

² Avis public de radiodiffusion CRTC 2006-77, *Réaction du Conseil au rapport final de l'Association canadienne des radiodiffuseurs sur la présence, la représentation et l'intégration des personnes handicapées à la télévision*, paragraphe 48.

Comité de prise de contact sur la présence, la représentation et l'intégration des personnes handicapées dans les émissions de télévision.

En à peine trois mois de campagne, le message avait déjà été diffusé plus de 14 300 fois par les stations de télévision privées et les services spécialisés du Canada. Quelques images sont jointes au présent rapport sous l'**Annexe B**. Le message est également en ligne sur le site Web de l'ACR où il a été visionné plus de 1 250 fois.

À partir du même concept, APTN a créé sa propre version du message qui met en vedette des Autochtones handicapés. Ce message est présentement diffusé sur APTN en anglais, en français, en inuktitut, en cri et en ojibwa. Notons aussi qu'un certain nombre d'autres stations et services membres de l'ACR ont tenu à diffuser aussi la version produite par l'APTN.

Le langage et la terminologie recommandés à l'endroit des personnes handicapées : Guide et glossaire à l'intention des professionnels responsables des nouvelles

Environ 500 exemplaires du manuel *Le langage et la terminologie recommandés à l'endroit des personnes handicapées : Guide et glossaire à l'intention des professionnels responsables des nouvelles* ont été remis à l'ACDIRT pour qu'elle le distribue à ses membres. Des exemplaires supplémentaires ont été expédiés pour répondre à la demande. Le contenu est le résultat d'une collaboration avec 13 importants organismes non gouvernementaux œuvrant dans le milieu des personnes handicapées. Le *Guide* a également été publié en ligne et consulté plus de 14 000 fois.

Possibilités d'emploi dans les secteurs de la radiodiffusion canadienne et de la production affiliée

En avril 2007, plus de 600 exemplaires de *Possibilités d'emploi dans les secteurs de la radiodiffusion canadienne et de la production affiliée* avaient été distribués parmi les organisations des intervenants et les établissements d'enseignement. Également affichés en ligne, ce manuel a été consulté par près de 1 000 visiteurs.

L'ACR s'est occupée activement de distribuer des exemplaires des *Possibilités d'emploi* en dans le cadre du projet MAP, décrit un peu plus loin dans le présent rapport.

Activités de communication touchant les personnes handicapées

Le MIP dont il a été question ci-dessus a été renforcé par un certain nombre d'activités de communication auprès des membres, des partenaires de l'industrie, des intervenants, des représentants du gouvernement, des médias et du personnel de l'ACR.

- Les consultations de l'ACR avec le Conseil des ministres de l'Éducation ont permis de constituer une base de données cruciales pour établir la communication à long terme avec les sous-ministres et conseillers des divers ministères de l'Éducation du Canada; subséquemment, un envoi de lettres a servi à attirer l'attention sur les activités de l'ACR comme, par exemple, le manuel sur les *Possibilités d'emploi*.

- Les lettres adressées par l'ACR aux sous-ministres de l'Éducation des provinces ont généré beaucoup d'intérêt. À preuve :
 - Au ministère de l'Éducation de la Colombie-Britannique, la Direction de l'équité et de la diversité a inscrit le manuel de l'ACR sur les *Possibilités d'emploi* à l'ordre du jour de la réunion des administrateurs de l'enseignement spécialisé des 60 districts scolaires de la province, les 19 et 20 avril 2007. C'est un lieu idéal pour rejoindre les clientèles cibles de l'ACR et les sensibiliser aux démarches de l'ACR, puisque, dans chaque district scolaire, l'administrateur de l'enseignement spécialisé supervise les politiques et les programmes s'adressant aux étudiants handicapés.

Un exemplaire de la brochure *Possibilités d'emploi* a été remis à chaque participant. Dans la lettre qu'elle adressait à l'ACR le 26 mars dernier, Helen Myers, qui supervise la Direction de l'équité et de la diversité, déclare ce qui suit :

Chaque étudiant de Colombie-Britannique, avant d'obtenir son diplôme, doit rédiger un plan de transition dans lequel il se fixe des objectifs d'études post-secondaires en vue de son choix de carrière. Cette brochure s'avérera extrêmement utile pour renseigner les étudiants avec des besoins spéciaux sur les emplois qui leur sont ouverts dans votre secteur.

- Dans une lettre qu'elle adressait à l'ACR en date du 19 mars, Elaine Caswell, directrice des services à l'enfance au sein du ministère de l'Apprentissage de la Saskatchewan, se réjouit d'avoir en main le manuel sur les *Possibilités d'emploi* produit par les radiodiffuseurs privés qui, dit-elle, arrive pile pour que l'information soit transmise aux surintendants des services aux étudiants dans chacun des districts scolaires.
- Deux lettres reçues au début d'avril et provenant de deux sous-ministres de l'Alberta, Paddy Meade de Santé et Bien-être et Ulysses Currie d'Emploi, Immigration et Industrie, louaient les efforts déployés par l'ACR pour sensibiliser les personnes handicapées aux emplois qui leur sont accessibles. Paddy Meade écrit :

Je vous félicite de votre message d'intérêt public intitulé « Ayons l'esprit ouvert », qui vise à modifier les attitudes du public et encourager les employeurs à envisager sérieusement l'embauche de personnes handicapées dans divers secteurs d'activités. Il est important de reconnaître le potentiel des personnes handicapées.

- Poursuivant l'objectif que s'est donné l'ACR de sensibiliser le milieu des personnes handicapées à ses démarches et d'attirer un plus grand nombre d'entre elles dans l'industrie de la radiodiffusion, le vice-président Communications de l'ACR a représenté les radiodiffuseurs privés à une rencontre régionale. Celle-ci, intitulée *Strengthening the Linkages between Postsecondary Education and Employment for Graduates with Disabilities*, avait lieu au Collège Alonguin le 28 mars 2007 dans le cadre des rencontres régionales que le ministère de la Formation et des Collèges et Universités de l'Ontario organise dans diverses villes dont Toronto, Sudbury et London. Parmi les participants, une cinquantaine étaient chargés des services aux étudiants, y compris les services aux étudiants handicapés, dans les collèges et

universités de l'est de l'Ontario, c'est-à-dire l'Université d'Ottawa, Carleton, Queen's, le Collège Algonquin, Loyalist College, La Cité Collégiale et St. Lawrence College. Des employeurs et les représentants d'un certain nombre d'organismes assistaient également à la rencontre.

- Un article signé Glenn O'Farrell, président et chef de la direction de l'ACR, qui décrit les démarches entreprises par l'ACR à l'égard des personnes handicapées, a paru dans le bulletin d'hiver 2007 de l'Association canadienne des centres de vie autonome (ACCVA). L'article figure sous l'**Annexe C** du présent Rapport.
- L'ACR a rencontré des représentants de la Direction du développement communautaire et des partenariats (DDCP) de Ressources humaines et Développement social Canada pour les renseigner sur les démarches des radiodiffuseurs privés à l'égard des personnes handicapées. La DDCP s'emploie à faire progresser les priorités sociales du gouvernement du Canada reliées aux enfants et à la famille.
- Le président et chef de la direction de l'ACR Glenn O'Farrell a reçu deux lettres, l'une du ministre Monty Solberg (Ressources humaines et Développement social) et l'autre de la sénatrice Marilyn Trendholme Counsell qui expriment leur enthousiasme et leur soutien pour les démarches entreprises par l'ACR à l'endroit des personnes handicapées. *Je félicite l'Association canadienne des radiodiffuseurs du leadership dont il fait montre dans les questions ayant trait aux personnes handicapées*, écrivait le ministre Solberg dans sa lettre du 31 janvier 2007.

L'ACR entend continuer, en 2007-2008, à mettre en œuvre les recommandations qui font suite à son étude sur la *présence, représentation et intégration des personnes handicapées dans les émissions de télévision*.

2. Pratiques exemplaires à la radio et modèle de rapport

L'ACR, avec l'accord de ses membres radio, a tout d'abord présenté une liste exhaustive de pratiques exemplaires et un modèle de rapport sur la diversité à la radio privée au moment de déposer son mémoire en réponse à l'avis d'audience publique de radiodiffusion CRTC 2006-1, *Examen de la politique sur la radio commerciale*.

La stratégie qu'ont adoptée les membres radio de l'ACR pour encourager la représentation et la promotion des artistes de la diversité – membres de groupes ethnoculturels, Autochtones ou personnes handicapées – consiste à élaborer et mettre en œuvre une importante série de pratiques exemplaires qui s'appliquent aux émissions de musique et de création orale, aux ressources humaines, au contact avec la collectivité, à la responsabilisation et à l'évaluation. Beaucoup d'exploitants de la radio privée, au niveau de la station ou de la société, ont déjà fait connaître leur propre approche novatrice pour encourager la diversité en milieu de travail et en ondes.

Dans sa *Politique de 2006 sur la radio commerciale* (avis public de radiodiffusion CRTC 2006-158), le Conseil a félicité l'ACR pour ses pratiques exemplaires et son modèle de rapport sur la diversité à la radio privée, qu'il a qualifiés d'*outils positifs et efficaces qui aideront les titulaires de stations de radio*.

Notant par ailleurs que les pratiques exemplaires accompagnant le mémoire de l'ACR ne traitaient pas spécifiquement du rôle de la promotion des artistes et des artistes de la relève pour répandre la diversité à la radio, le Conseil a demandé à l'ACR par la suite de modifier ses pratiques exemplaires pour y intégrer cet aspect important. L'ACR a donc révisé l'article 6 (programmation) qui précise maintenant la façon d'utiliser les contributions au développement de contenu canadien pour faire progresser la diversité dans le secteur.

La version révisée de nos pratiques exemplaires pour la diversité à la radio privée a été déposée au Conseil le 15 mars 2007 et figure à la fin de ce rapport sous l'**Annexe D**.

3. Congrès de l'ACR et prix du Ruban d'or

Congrès de l'ACR

Le Congrès annuel de l'ACR constitue la principale plateforme pour élaborer et transmettre l'information concernant les grandes questions de l'industrie et l'ACR, qui tenait son 80e congrès annuel cette année à Vancouver, les 5, 6 et 7 novembre 2006, comportait une fois de plus un important volet axé sur la diversité.

La planification même de ce congrès faisait une place importante à la diversité en assurant une représentation aussi variée que possible aux panels. De plus, au moment d'organiser les quelque 20 sessions d'information, les animateurs du Congrès ont été fortement encouragés à inscrire parmi les sujets à débattre des questions ayant trait à la diversité.

Le discours-programme, intitulé *The Business Case for Diversity* (avantages commerciaux de la diversité), a été prononcé par Milton Wong, président de HSBC Investments Canada Ltd. au petit déjeuner des prix du Ruban d'or, le mardi 7 novembre. En plus de ses nombreuses réalisations, M. Wong est fondateur et Président du Laurier Institution, organisme indépendant à but non-lucratif, dont le mandat est de connaître les impacts sociaux et économiques de la diversité culturelle.

Dans son allocution, Monsieur Wong a fait remarquer ce qui suit :

[traduction] *En intégrant d'autres cultures, les radiodiffuseurs sont en position unique de renforcer les liens dans notre société et l'état de notre démocratie, et d'encourager la paix et la bonne volonté dans nos collectivités. Vous êtes bien placés pour montrer à nos enfants ce qu'est un citoyen du monde et leur donner ce qu'il faut pour évoluer dans un monde de plus en plus multiculturel... Je suis convaincu que l'Association canadienne des radiodiffuseurs est bien engagée dans la voie d'une main-d'œuvre misant sur la diversité. Et c'est une bonne nouvelle !*

Rapport 2006-2007 sur la diversité en radiodiffusion

Les observations de monsieur Wong au Congrès 2006 de l'ACR sont affichées (en anglais) sur le site de l'ACR dans la section intitulée *Diversité en radiodiffusion*.

Les participants ont aussi pu entendre une allocation du maire de Vancouver, Sam Sullivan, connu dans le monde entier depuis qu'il a reçu avec grand enthousiasme le drapeau Olympique lors de la clôture des jeux d'hiver 2006. Le maire Sullivan, quadriplégique depuis un accident de ski à 19 ans, est un défenseur acharné des Jeux paralympiques et de l'égalité pour les personnes handicapées dans tous les champs d'activités.

Étant donné que nos projets en diversité pour 2006-2007 étaient principalement axés sur les personnes handicapées, le Congrès 2006 était l'endroit idéal pour annoncer et illustrer les activités de l'ACR dans ce domaine.

Au déjeuner de l'Ordre du mérite de l'ACR, le lundi 6 novembre, le conférencier invité Rick Hansen s'est joint au président et chef de la direction de l'ACR Glenn O'Farrell pour présenter aux délégués le message d'intérêt public intitulé *Ayons l'esprit ouvert*. En outre, les délégués, conférenciers et invités au Congrès se sont chacun fait remettre un exemplaire des deux manuels décrits plus tôt dans ce rapport : *Possibilités d'emploi dans les secteurs de la radiodiffusion canadienne et de la production affiliée* et *Le langage et la terminologie recommandés à l'endroit des personnes handicapées : Guide et glossaire à l'intention des professionnels responsables des nouvelles*.

Les spectacles présentés au cours des trois journées du Congrès ont permis d'apprécier le talent musical hors pair des artistes multiculturels du pays. La cérémonie d'ouverture présentait entre autres plusieurs numéros de percussion parmi lesquels on pouvait reconnaître le tambour autochtone, le *taiko* japonais, le *tabla* indien et un tympanon. Comme toile de fond à leur prestation défilait une vidéo montrant la riche diversité culturelle de la Colombie-Britannique.

Au petit déjeuner des prix du Ruban d'or, le 7 novembre, l'ACR a présenté Delhi2Dublin, un groupe de cinq musiciens dont les pièces musicales sont la fusion de mélodies folkloriques du nord de l'Inde et de l'Irlande, sur des rythmes de danse résolument contemporains. Au gala des prix du Ruban d'or le jeudi soir, délégués et invités ont pu applaudir le gagnant des prix Juno, Alpha YaYa Diallo, et sa troupe de danseurs dans un spectacle de musique africain et World Beat.

Finalement, lors du Congrès 2006, plusieurs membres de l'ACR ont rencontré les représentants des Premières Nations hôtes du Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 à Vancouver.

Prix du Ruban d'or

Au Congrès de 2005 à Winnipeg, l'ACR décernait pour la première fois un prix du Ruban d'or pour l'excellence dans la programmation autochtone à ses membres de la télévision, de la télévision spécialisée et payante. Cette année, le prix du Ruban d'or dans cette catégorie est allé au service spécialisé The History Television pour son émission *Stolen Spirits of Haida Gwaii*.

Misant sur le succès de cette nouvelle catégorie de prix, l'ACR a lancé au Congrès de 2006 à Vancouver trois nouveaux prix du Ruban d'or fondés sur la diversité.

Le prix du Ruban d'or pour la programmation autochtone récompense la station ayant le plus contribué au développement, à la création et à la production d'une émission ou d'une série canadienne exceptionnelle sur le thème ou la question autochtone, dans le but de sensibiliser la collectivité dans laquelle opère cette station. Le prix a été remis à la station CKOM de Rawlco Radio en Saskatchewan, pour son émission *Meeting Grounds*.

Deux nouveaux prix du Ruban d'or célèbrent la diversité dans les émissions de nouvelles et d'information. Pour les membres de la télévision, des services spécialisés et payants, le prix honore la station ou le service ayant diffusé un reportage ou un récit particulièrement fouillé ou percutant sur un aspect de la diversité sociale, comme la race, l'origine ethnique ou le handicap. Il peut s'agir d'un reportage détaillé ou d'une série de reportages, ou encore d'un documentaire dont le but est de sensibiliser tout en reflétant la collectivité. Le prix dans cette catégorie a été décerné cette année à CBC Newsworld pour *In the Shadow of Gold Mountain*.

Pour les membres radio, le prix du Ruban d'or pour la diversité dans les émissions de nouvelles et d'information honore une station ayant diffusé un reportage ou un récit particulièrement fouillé ou percutant sur un aspect de la diversité sociale, comme la race, l'origine ethnique ou le handicap. Il peut s'agir d'un bulletin de nouvelles, d'un documentaire, d'une émission d'affaires publiques ou d'une série en continu dont le but est de sensibiliser tout en reflétant la collectivité. Le gagnant cette année dans cette catégorie est la station CKOM de Rawlco Radio en Saskatchewan, pour *Seeds of Success*.

On peut télécharger à partir du site Web de l'ACR sur la *diversité en radiodiffusion* la transcription sonore ou le vidéoclip des émissions qui ont mérité un prix du Ruban d'or dans les diverses catégories

Bourses

De nombreuses entreprises membres de l'ACR commanditent des bourses dont plusieurs visent à soutenir des étudiants issus de la diversité ou des étudiants qui ont un handicap. Le Congrès de l'ACR fournit la tribune pour reconnaître les mérites de ces étudiants.

Plusieurs bourses ont été décernées le mardi 7 novembre au petit déjeuner des prix du Ruban d'or : celle d'Astral Media va à un(e) étudiant(e) francophone membre d'une minorité visible ou d'une nation autochtone, tandis que CanWest MediaWorks accorde une bourse couvrant le stage d'un Autochtone, une bourse d'études à un étudiant qui s'identifie comme membre d'une minorité visible et une bourse d'études assortie d'un stage à un jeune Canadien ayant un handicap.

4. La diversité sur le site Web de l'ACR

Lancé initialement en mai 2005, le site Web sur la *diversité en radiodiffusion* (<http://www.cab-acr.ca/french/societal/diversity/default.shtm>) a été complètement transformé en 2006 pour faciliter l'accès à l'information sur les activités liées à la diversité et les programmes mis sur pied par les radiodiffuseurs individuels. Le site continue à évoluer pour canaliser les informations aux radiodiffuseurs, aux diverses parties intéressées et aux membres du public qui veulent se renseigner sur les mesures, les démarches et les activités de l'industrie en matière de diversité. Le site Web renferme des renseignements de toute nature : rapports de recherche, communiqués, discours, articles, projets spécifiques, et événements à venir dans le domaine de la diversité.

Le site Web a été conçu et structuré de la façon suivante :

- *Diversité en radiodiffusion – Page d'accueil – Quoi de neuf?* Introduction au site Web et liens vers les projets les plus récents de l'industrie, les lancements, les fusions, les discours et autres activités liées à la diversité.
- *Rapport annuel de l'ACR sur la diversité en radiodiffusion.* Il s'agit du premier rapport annuel de l'ACR auprès du CRTC, qui donne un aperçu des progrès réalisés dans l'implantation des projets d'industrie liés à la diversité et renseigne sur les progrès qui ont été faits pour concrétiser les recommandations formulées à la suite du rapport mentionné plus haut sur la situation des personnes handicapées à la télévision. On peut lire aussi la réaction du Conseil au premier rapport annuel de l'ACR.
- *Groupe de travail sur la diversité culturelle.* On trouve ici le rapport du groupe de travail, la biographie de ses membres, la description de son mandat, des renseignements généraux et les communiqués permettant de suivre l'évolution de ce projet novateur.
- *Initiatives de l'industrie, pratiques exemplaires et lignes directrices.* Les initiatives prises par l'industrie et par l'ACR à la suite des recommandations formulées par le groupe de travail, et les pratiques exemplaires pour l'industrie, rédigées par le groupe de travail et adoptées à l'unanimité en mai 2005 par les membres télévision, et télévision spécialisée et payante.
- *Personnes handicapées.* Cette page, qui s'est considérablement enrichie en 2006-2007, renferme de l'information sur les démarches de l'ACR et de ses membres en vue d'améliorer la présence et la représentation des personnes handicapées en radiodiffusion. À noter que cette section donne accès aux trois projets de l'ACR ayant reçu leur coup d'envoi, comme mentionné plus haut, en novembre 2006 : le manuel *Possibilités d'emploi dans les secteurs de la radiodiffusion canadienne et de la production affiliée*, l'autre manuel *Le langage et la terminologie recommandés à l'endroit des personnes handicapées : Guide et glossaire à l'intention des professionnels responsables des nouvelles* et le message d'intérêt public *Ayons l'esprit ouvert*.

Les deux manuels sont disponibles gratuitement en français et en anglais à quiconque désire les télécharger et le message d'intérêt public peut être visionné lui aussi dans les deux langues. Cette section du site Web renferme également du matériel d'archives, comme la description du comité directeur de l'ACR et celle du comité de prise de contact de l'ACR qui ont orienté le rapport de

recherche de 2005 ainsi qu'un sommaire du forum des parties intéressées qui a eu lieu en 2005 dans le cadre de la recherche. Il donne aussi des liens aux plans d'action de l'ACR, aux recherches et aux documents relatifs aux personnes handicapées.

- *Ce que fait l'industrie.* Énumération des projets récents et en cours chez les radiodiffuseurs et nos partenaires de l'industrie en matière de diversité, et liens pour supplément d'information sur les activités spécifiques à l'industrie. Les radiodiffuseurs et les partenaires de l'industrie représentés ici sont les suivants :
 - Alliance Atlantis
 - Association canadienne des directeurs de l'information en radio-télévision (ACDIRT)
 - Association canadienne de production de films et de télévision (ACPFIT)
 - Association canadienne des radiodiffuseurs (ACR)
 - Association nationale des radios étudiantes et communautaires (ANREC)
 - Astral Média
 - CanWest MediaWorks Inc.
 - CHUM Limited
 - CTV
 - Fonds canadien de télévision
 - Pelmorex
 - Quebecor inc.
 - ReelWorld
 - Réseau de télévision des peuples autochtones (APTN)
 - Téléfilm Canada
 - TQS
 - TVA
 - VisionTV / S-VOX
 - Women in Film Television - Toronto (WIFT-T)

- *Centre des médias.* Communiqués courants et passés, articles ou chroniques publiés, discours, documents d'information sur la diversité et toute information pertinente affichée au cours de la dernière année.

- *Événements.* Événements passé ou à venir susceptibles d'intéresser les radiodiffuseurs, les communautés ethnoculturelles, les Autochtones, les personnes handicapées et le grand public. Cette page fournit par exemple un lien vers la Conférence nationale sur le recrutement, la rétention et l'avancement des Autochtones qui s'est tenue en avril 2007 sous le titre *Réaliser le potentiel des Autochtones au sein de la population active*. Un autre lien donne accès à des renseignements sur la seconde édition de *Télédiversité* et à l'Innoversity Summit pour 2006.

- *Ressources supplémentaires.* Rapports d'industrie, recherches, publications, y compris les rapports annuels produits par les titulaires de licence de télévision et de services spécialisés et payants. Cette section du site fournit également des renseignements importants sur les activités de

formation au sein de l'industrie, les bourses, et des liens à des sources de renseignements d'organismes tels Innoversity.

Le site Web de l'ACR sur la *diversité en radiodiffusion* sert de centre de référence aux membres de l'ACR et partenaires de l'industrie, aux communautés ethnoculturelles et autochtones et au milieu des personnes handicapées. Il reçoit plus de 10 000 visites dans l'une ou l'autre de ses pages en moyenne au cours d'un mois, et totalise plus de 120 000 consultations de page depuis avril 2006.

Comme en faisait état le *Rapport sur la diversité en radiodiffusion* de 2005-2006, l'ACR a adopté les principes d'accessibilité au site Web mis au point par le World Wide Web Consortium (W3C) et qui sont énoncés dans *Web Content Accessibility Guidelines 2.0* (les directives de la norme WCAG 2.0). Nous avons respecté les recommandations suivantes qui s'appliquent aux documents tant HTML que PDF :

- Lorsque le contenu n'est pas en mode texte mais sert à communiquer des renseignements, on utilise des moyens alternatifs pour communiquer les mêmes renseignements, à moins que ce contenu soit uniquement du multimédia, de l'audio ou de la vidéo en direct. (Directive 1.1.1)
- Le contraste de luminosité entre les textes ou les diagrammes et le fond de l'écran est d'au moins 5:1. (Directive 1.4.1)
- Toutes les fonctions sont accessibles à l'aide du clavier, sans limite de temps. (Directive 2.1.2)
- Il existe plusieurs moyens d'extraire le contenu d'un ensemble d'unités de transmission pourvu que le contenu ne constitue pas l'étape d'un processus ou n'en soit pas le résultat. (Directive 2.4.2)
- Les titres, les en-têtes et les repères sont descriptifs. (Directive 2.4.6)

L'ACR poursuit ses efforts pour se conformer aux principes énoncés dans la norme WCAG 2.0 et voir à ce que le contenu de son site Web soit accessible à la plus grande gamme possible d'utilisateurs.

En 2006-2007, l'ACR a continué à dispenser aux membres de son personnel une formation sur l'accessibilité du site Web et sur la façon de créer et d'y afficher des documents pouvant être consultés par tous les membres du grand public, y compris les personnes qui sont aveugles ou en perte de vision.

L'ACR compte poursuivre ses efforts pour enrichir son site Web sur la *diversité en radiodiffusion* au cours de 2007-2008, en veillant à donner de l'information toujours pertinente et à jour au profit de tous ceux qui cherchent à faire progresser la cause de la diversité dans l'industrie de la radiodiffusion privée.

5. Examen des codes de l'industrie

Dans l'avis public de radiodiffusion 2005-24 – *Réaction du Conseil au rapport du groupe de travail sur la diversité culturelle à la télévision*, le Conseil a pris note que l'ACR approuvait la recommandation du Groupe de travail d'examiner ses codes de l'industrie afin de vérifier s'ils répondaient aux préoccupations révélées par la recherche du Groupe de travail sur le reflet et la représentation des groupes ethnoculturels et autochtones.

À la suite du dépôt de sa recherche sur *La Présence, Représentation et intégration des personnes handicapées dans les émissions de télévision*, l'ACR a mené à bien l'examen complet de ses quatre principaux codes de l'industrie en matière de radiotélévision : le *Code d'application volontaire concernant la violence à la télévision*, le *Code d'application concernant les stéréotypes sexuels à la radio et à la télévision*, le *Code de déontologie* et *Le Code de la publicité radiotélévisée destinée aux enfants*.

Le Conseil canadien des normes de la radiotélévision (CCNR), un organisme indépendant non gouvernemental créé par l'ACR, administre tous les codes de l'industrie de l'ACR sauf le *Code de la publicité radiotélévisée destinée aux enfants* dont l'administration relève de l'organisme appelé Les normes canadiennes de la publicité.

L'examen des codes de l'industrie par l'ACR, dont le rapport a été déposé au Conseil en décembre 2005, fait valoir que le meilleur moyen de satisfaire aux conclusions sur le reflet et la représentation des groupes ethnoculturels, des Autochtones et des personnes handicapées serait d'élaborer un nouveau code de l'industrie en remplacement du *Code de l'ACR sur les stéréotypes sexuels*. À cette fin, l'ACR a élaboré un nouveau *Code sur la représentation équitable* afin d'assurer une représentation juste, exacte et non stéréotypée de toutes les personnes dans les émissions de radio et de télévision.

Au cours de l'élaboration du nouveau *Code sur la représentation équitable*, et conformément à l'avis public CRTC 1988-13 *Lignes directrices applicables à l'élaboration de normes gérées par l'industrie*, l'ACR a consulté 36 organisations et a reçu des commentaires particuliers de la part de sept d'entre elles. Des courriels de rappel ont été envoyés à toutes les personnes intéressées par la question du délai de dépôt des commentaires; de plus, on a accédé à toute demande de prolongation de délai. Le nouveau projet de code, déposé au Conseil en juillet 2006, était accompagné d'une description détaillée des réactions des personnes intéressées ainsi que de la réponse de l'ACR.

Comme on l'a noté dans notre Rapport 2005-2006 sur *La diversité en radiodiffusion*, le nouveau *Code sur la représentation équitable* prévoit des dispositions s'appliquant à tous les Canadiens et non plus seulement aux collectivités visées par les recherches mentionnées ci-dessus, c'est-à-dire les groupes ethnoculturels, les Autochtones et les personnes handicapées. Le nouveau code se veut un outil en vue d'éliminer de la programmation radiotélévisée la discrimination et les stéréotypes basés sur la race, la nationalité ou l'origine ethnique, la couleur, la religion, l'âge, le statut social des hommes et des femmes, le sexe et l'orientation sexuelle, l'état civil ou le handicap physique ou mental.

Le Conseil a répondu au projet de *Code sur la représentation équitable* dans une lettre datée du 29 septembre 2006 et a suggéré à l'ACR de modifier ou de préciser certains aspects du projet déposé en juillet 2006. À la suite de certaines discussions avec le personnel du CRTC et de pourparlers intenses parmi les membres du CMQS, l'ACR a procédé à un certain nombre de changements au projet de code. Ces changements ont été approuvés par le conseil d'administration de l'ACR le 28 février 2007.

Ces changements sont les suivants :

- La présence d'une référence, dans la section « Principes généraux », aux autres codes de l'ACR et à leurs dispositions pertinentes, surtout en ce qui a trait aux émissions d'actualités et d'information. Cette référence a été ajoutée en raison des préoccupations sur les émissions d'actualités et d'information soulevées dans le rapport du Groupe de travail sur la diversité culturelle à la télévision et le rapport de l'ACR sur la présence, la représentation et l'intégration des personnes handicapées. On a aussi précisé que le projet de *Code sur la représentation équitable* s'appliquait tant aux émissions de fiction qu'aux autres types d'émissions.
- L'ajout au projet de *Code sur la représentation équitable* d'une annexe comportant les sources de la recherche de l'industrie et les outils pertinents en matière de diversité. Cette nouvelle section est destinée aux lecteurs en quête d'une meilleure orientation et de matériel de référence sur les questions liées à la justesse et à l'exactitude du reflet et de la représentation.
- À l'instar d'une clause déjà intégrée dans l'actuel *Code d'application sur les stéréotypes sexuels* de l'ACR, une référence, dans la section « Principes généraux », au fait que les radiodiffuseurs doivent s'efforcer de présenter tous les groupes identifiables dans une variété de rôles différents.
- Une clause dans l'article 8 (Exploitation) prévoyant que les radiodiffuseurs doivent éviter la sexualisation des enfants. Cette clause fait déjà partie de l'actuel *Code d'application sur les stéréotypes sexuels* de l'ACR et avait été malencontreusement oubliée lors de la rédaction du premier projet de *Code sur la représentation équitable*.
- Une précision à la « Déclaration d'intention » selon laquelle le projet de code s'applique à toute la programmation de la radio et de la télévision, y compris aux messages commerciaux.

Le 12 mars 2007, le *Code sur la représentation équitable* modifié a été déposé au Conseil pour étude et approbation.

Stratégie de communications

Comme pour l'ensemble des codes de l'industrie créés par l'ACR et gérés par le CCNR, l'Association travaillera de concert avec le CCNR afin de faire connaître le *Code sur la représentation équitable* proposé non seulement auprès des membres de l'ACR, mais également auprès des

parties prenantes. Ces initiatives de communications ciblées viseront les parties touchées dans les communautés ethnoculturelles et autochtones, ainsi que des personnes handicapées et des groupes clés dont les représentants de la production indépendante.

L'ACR fera également appel aux véhicules de communications existants tels, la section de son site web *Diversité en radiodiffusion*, le Bulletin-éclair de l'ACR, les communiqués, les articles dans les publications spécialisés et les remarques prononcées lors des rencontres de l'industrie afin de faire connaître le *Code sur la représentation équitable*. L'Association encouragera également le CCNR à élaborer et mettre en œuvre une campagne de sensibilisation ciblée et spécifique afin d'assurer la plus grande reconnaissance du Code.

6. Autres activités de l'ACR liées à la diversité

Bien que la majorité des activités liées à la diversité aient été en 2006-2007 concentrées sur la mise en place des recommandations de notre recherche *La Présence, Représentation et intégration des personnes handicapées dans les émissions de télévision*, l'ACR a aussi piloté, au cours des 12 derniers mois, divers projets sur d'autres aspects de la diversité. Ces projets comprennent notamment des activités de communication, une évaluation des besoins des membres en matière de développement professionnel et de stratégies de diversité, une participation à l'Alliance stratégique des radiodiffuseurs pour la représentation des Autochtones, au projet sur la diversité au Canada de l'ACDIRT et au projet *Media Access and Participation Initiative* (MAP).

Activités de communication

Au cours de la dernière année, l'ACR s'est principalement consacrée à faire connaître les projets et les activités en matière de diversité à l'industrie canadienne de la radiodiffusion, aux partenaires de l'industrie, aux interlocuteurs, au gouvernement, aux médias et à d'autres organisations. Afin de garder les groupes intéressés au fait des activités de l'industrie en matière de diversité, l'ACR a monté une banque de données de plus de 1 300 personnes ou organisations auxquelles s'adressent tout particulièrement les activités de communication.

Les activités de diversité de l'ACR et de ses membres ont été signalées dans le Bulletin-Éclair hebdomadaire publié sans interruption au cours de 2006-2007. Le Bulletin-Éclair s'adresse à tous les membres de l'ACR, aux décideurs et aux interlocuteurs, de même qu'aux représentants de médias choisis.

L'ACR a aussi produit un document qu'elle laisse sur place lors de rencontres avec les décideurs; ce document aide à faire connaître l'engagement de l'ACR et les réalisations en matière de diversité en radiodiffusion. On trouve ce document dans l'**Annexe E** du présent rapport.

Afin d'attirer l'attention des décideurs sur ses activités dans ce domaine, l'ACR a, au début de février, élaboré et mis en place une campagne postale destinée aux membres du Parlement, aux sénateurs et aux hauts fonctionnaires.

L'ACR a aussi mené une campagne postale afin que les administrateurs, les coordonnateurs de programmes et conseillers aux arts, les écoles de communication et de cinéma, les collèges et les universités partout au Canada soient au fait des activités des radiodiffuseurs privés.

Les questions relatives à la diversité en radiodiffusion et aux personnes handicapées sont régulièrement à l'ordre du jour des rencontres ou des conférences de tous les conseils de l'ACR ainsi que des rencontres des divers comités de l'ACR comme le Comité sur les affaires gouvernementales, le Comité consultatif sur les ressources humaines, le Comité mixte des prix, le Comité mixte les questions sociétales, le Comité consultatif sur les questions de travail et d'embauche, le Conseil consultatif sur les petits marchés, le Comité des communications à la télévision et le Caucus de la radio indépendante.

Évaluation des besoins des membres

L'ACR a retenu les services d'une société d'Ottawa, Graybridge Malkam, un chef de file des services de consultation et de formation en matière d'efficacité interculturelle, afin de déterminer la ou les formes de soutien au développement professionnel dont les sociétés membres de l'ACR auraient besoin pour élaborer des stratégies d'entreprise et mettre en place les pratiques exemplaires eu égard à la diversité culturelle et aux personnes handicapées.

Au cours de l'évaluation menée à l'automne 2006, Graybridge Malkam a consulté des sociétés membres de l'ACR de tous les secteurs, en tenant compte des différentes populations des marchés, de la taille de ceux-ci et de la place relative de la diversité selon les différentes régions. Les conclusions de l'évaluation des besoins des membres de l'ACR révèlent qu'ils sont très variables, certains membres ayant largement devancé les autres dans l'établissement et la mise en place de stratégies d'entreprise sur la diversité; une approche unique en matière de formation ne serait donc ni pratique ni utile. Le détail des conclusions a été communiqué pour étude et discussion au Comité de l'ACR sur les ressources humaines, et au Comité mixte des questions sociétales. Leurs recommandations permettront de répondre le mieux possible aux besoins identifiés et aux questions soulevées au cours de cette évaluation.

L'Alliance stratégique des radiodiffuseurs pour la représentation des Autochtones

Un certain nombre de radiodiffuseurs privés au Canada sont membres actifs de l'alliance stratégique des radiodiffuseurs pour la représentation des Autochtones (SABAR). Celle-ci a pour objectif de susciter la participation d'un plus grand nombre d'autochtones dans l'industrie de la radiodiffusion par divers moyens, comme un recrutement actif et des stratégies pour le maintien en poste, la sensibilisation des jeunes à l'égard des possibilités de carrière offertes en radiodiffusion, y compris des stages et des bourses, un partenariat avec des organismes autochtones et la présence à des salons de carrière et d'emploi qui ciblent les jeunes autochtones.

Ces démarches sont décrites en détail (en anglais) sur le site Web de SABAR, www.sabar.ca.

En 2006-2007, beaucoup de membres de la SABAR ont commandé pour le diffuser le message d'intérêt public produit par l'APTIN et intitulé *Ability*, qui transmet l'idée que les personnes qui ont un handicap représentent une source encore inexploitée d'employés talentueux parfaitement en mesure de relever le défi de n'importe quel emploi.

Le projet sur la diversité de l'ACDIRT

Fruit de deux années de travail, le projet sur la diversité de l'ACDIRT (l'Association des journalistes électroniques) comporte deux parties : (i) un guide intitulé *Le langage et la terminologie recommandés à l'endroit des personnes handicapées*, développé conjointement par l'ACR et l'ACDIRT et (ii) un DVD visant à susciter la discussion sur la diversité dans les salles de nouvelles et parmi les journalistes partout au Canada. L'ACDIRT a aussi distribué à tous ses membres et aux membres de l'ACR un exemplaire de sa publication intitulée *À chacun son histoire-Représenter la diversité canadienne*.

Médias, accès et participation (MAP)

Le projet, Médias, accès et participation, appelé MAP, a été lancé en 2006 à l'occasion de la conférence Innoversity Summit. Le MAP sert à transmettre sur le terrain toute information concernant les ouvertures d'emploi dans les industries des médias et s'adresse principalement aux partenaires de l'ACR, soit l'industrie de la radiotélévision et de la production, les créateurs qui ont un handicap, les établissements d'enseignement et les services d'embauche.

Don Peuramaki, président de Fireweed Media Productions et membre du Comité de prise de contact de l'ACR pour les questions liées à la présence, la représentation et le rôle des personnes handicapées dans les émissions de télévision canadiennes, siège au comité consultatif du MAP. Il s'est occupé de distribuer les brochures de l'ACR sur les *Possibilités d'emploi* dans de nombreux salons de carrières et emplois, dont notamment *employABLE*, un salon de l'emploi qui s'adresse aux éducateurs et aux personnes handicapées, et CANNEXUS, une conférence sur le perfectionnement professionnel qu'organise le Canadian Education and Research Institute for Counseling et qui jouit d'une importante renommée parmi nos partenaires.

On prévoit la présence du MAP au prochain salon People in Motion, et à la prochaine conférence internationale de Women in Film and Television en juillet 2007.

Télédiversité

L'année dernière, l'ACR a apporté son soutien à *Télédiversité 2006*, qui réunissait les collectivités ethnoculturelles et autochtones du Québec pour discuter de la diversité culturelle à la télévision privée francophone du Québec. Lors du déroulement de l'événement de 2006, Astral Media, TQS et TVA ont fait une annonce importante eu égard à l'avenir de *Télédiversité* en s'engageant à verser conjointement la somme de 135 000 \$ par année au cours des trois prochaines années.

En 2006, le prix de *Télédiversité*, accompagné d'un chèque de 5 000 \$, a été décerné au *Wapikoni mobile*. Le prix récompense une contribution exceptionnelle, de la part d'une personne ou d'une société, à l'intégration des groupes minoritaires et ethnoculturels dans les médias. La mission du *Wapikoni mobile* consiste à enseigner aux jeunes Autochtones l'utilisation des technologies numériques ainsi qu'à les guider dans les domaines de la scénarisation et de la production.

Télédiversité 2007 est sous l'égide de l'Association québécoise des télédiffuseurs et radiodiffuseurs (AQTR). L'édition 2007 s'est enrichie de nouveaux commanditaires qui forment équipe avec les fondateurs (Astral Media, TVA et TQS), notamment Corus Entertainment, APTN, RDS, Global Quebec, CH Montreal, CHUM limitée, MétéoMédia, La Presse Télé, Sphère Média Plus, Zone3 et Canal Évasion. Le coordonnateur de *Télédiversité 2007* est Shanmugasunder Chetty, journaliste et animateur de télévision d'expérience, qui fait partie de la communauté indienne de Montréal. Outre ses tâches de planification et d'organisation de l'événement, il en est aussi le porte-parole. *Télédiversité 2007* aura lieu à Montréal les 5 et 6 juin 2007.

Sous-titrage codé

Dans le cadre de leur engagement à promouvoir la diversité, les membres de l'ACR tiennent à faciliter l'accès des téléspectateurs à une programmation de qualité. Pour s'assurer que les télédiffuseurs privés répondent aux besoins d'accès de tous les auditoires, l'ACR a rencontré les représentants de l'Association des sourds du Canada (ASC) le 17 juillet 2006 à Québec, à l'occasion de leur congrès et de leur assemblée générale, afin de discuter de la qualité du sous-titrage codé offert par les services de télévision privés.

Lors de la réunion suivante entre le CMQS de l'ACR, le CRTC et l'ASC à Winnipeg en novembre 2005, le CMQS a reçu mandat de se pencher sur un certain nombre de questions de sous-titrage codé : les progrès en matière de reconnaissance de la voix, l'influence de la TVHD sur le sous-titrage codé, les pauses publicitaires, l'interruption du sous-titrage codé pendant les nouvelles et autres émissions et la superposition du sous-titrage codé aux messages d'alerte d'urgence. Le CMQS a mis sur pied un groupe de travail sur le sous-titrage codé, composé essentiellement de représentants des services d'ingénierie et d'exploitation de plusieurs sociétés de radiodiffusion, en vue d'élaborer un rapport sur ces sujets pour étude ultérieure par l'ACR.

Le rapport qui en a découlé et qui s'intitule *Requested Technical and Operational Information Related to the Provision of Closed Captioning by Canadian Private Broadcasters* (disponible en anglais seulement) a été présenté lors d'une réunion avec l'ACR le 17 juillet 2006 à Québec. Une copie du rapport se trouve sur le site web de l'ACR à www.cab-acr.ca/french/societal/captioning/default.shtm

7. Planification des activités de diversité 2007-2008

En 2007-08, l'ACR poursuivra l'implantation d'un certain nombre de projets sur la diversité déjà amorcés, en vue de s'assurer qu'ils soient bien ancrés et constituent un levier à d'autres activités. Par exemple, l'ACR continuera à mettre en place les recommandations issues de sa recherche sur

les personnes handicapées dans les émissions de télévision, au moyen de la campagne de messages d'intérêt public et de la distribution généreuse de documentation.

L'ACR poursuivra la promotion de ses nouveaux prix du Ruban d'or pour l'excellence de la programmation autochtone (radio) et pour la diversité dans les émissions de nouvelles et d'information (télévision, services payants et spécialisés, radio).

Au cours de 2007-2008, l'ACR continuera à se servir du projet MAP comme outil de sensibilisation aux occasions d'emplois dans le domaine de la radiodiffusion canadienne et du secteur de production connexe, renforçant ainsi le succès que ce projet a connu en 2006-2007.

L'ACR poursuivra également le développement de son site web *Diversité en radiodiffusion en 2007-08*, mettant en pratique les principes d'accessibilité au site web élaboré par le World Wide Web Consortium (W3C) et disponible au Web Content Accessibility Guidelines 2.0 (WCAG 2.0).

Avec l'appui et les conseils continus du CRTC, l'ACR entend également compléter son *Code sur la représentation équitable* en 2007-08, et, de concert avec le CCNR, mettre en œuvre une stratégie de communications à grande échelle de façon à faire connaître cet important outil à l'ensemble des parties prenantes.

Enfin, l'ACR entend compléter l'évaluation des besoins des membres afin d'élaborer et mettre en œuvre des initiatives qui répondent aux besoins et aux enjeux identifiés en 2006-07.

8. Conclusion : Incidence des activités de l'ACR sur la diversité en 2006-2007

Tout au long des années 2006 et 2007, l'ACR a poursuivi son action en développant et en mettant en place un large éventail de mesures, de projets et d'activités.

D'abord et avant tout, nous avons consacré de grands efforts au cours de la dernière année à la réalisation d'un certain nombre des recommandations issues de la recherche intitulée *La Présence, Représentation et intégration des personnes handicapées dans les émissions de télévision*. L'ACR est fière d'annoncer que trois activités majeures ont été lancées avec succès en une seule année— une campagne de messages d'intérêt public appelée *Ayons l'esprit ouvert* ainsi que deux brochures d'information, soit *Possibilités d'emploi dans les secteurs canadiens de la radiodiffusion et de la production s'y rapportant* et *Le langage et la terminologie recommandés à l'endroit des personnes handicapées : Guide et glossaire à l'intention des professionnels responsables des nouvelles*. Toutes ces réalisations ont été très bien accueillies par nos membres, nos interlocuteurs, nos partenaires et nos auditoires.

Mais, et c'est là l'essentiel, l'importance que nous avons accordée en 2006-2007 aux projets concernant les personnes handicapées a attiré l'attention du public sur ce groupe parmi les moins bien représentés dans la société canadienne, a démontré les obstacles auxquels se heurtent les personnes handicapées et a fait ressortir les moyens de les surmonter.

Clairement, la diversité canadienne ne cesse de croître de façon remarquable. Des données publiées récemment à la suite du recensement 2006 de Statistique Canada démontrent d'une

part, que le Canada est le pays du G8 dont la population est la plus diversifiée et d'autre part, que l'immigration internationale continuera d'alimenter la croissance de la population au cours des deux prochaines décennies.

Un grand nombre d'entreprises de l'économie canadienne – des institutions financières aux sociétés de haute technologie, en passant par les radiodiffuseurs privés – sont très conscientes de ces réalités démographiques et reconnaissent que ces changements importants dans la population entraînent inévitablement des changements dans l'ensemble de l'économie. Les comportements de consommation changent, la composition de la main-d'œuvre se modifie et la base de capital humain, à la source d'une économie de plus en plus axée sur les connaissances, s'élargit.

Les pratiques exemplaires en matière de diversité à la radio privée élaborées par l'ACR illustrent bien l'effort important fourni en vue de mettre à profit les nouvelles avenues qu'offre la diversité, notamment par la création d'une programmation plus dynamique, le développement d'une main-d'œuvre plus diversifiée, l'attrait exercé sur des auditoires plus larges et plus diversifiés et le renforcement des relations avec les collectivités locales.

L'ACR et ses membres voient cependant dans la diversité davantage que de bonnes occasions d'affaires; la diversité est aussi la célébration de notre peuple, de notre culture et de notre avenir. Notre Congrès 2006-2007 a encore une fois voulu marquer les promesses et les réalisations liées à la diversité, sur le plan thématique par les discussions en groupe et sur le plan artistique par la présentation de spectacle musicaux, de même que par la remise des prestigieux prix du Ruban d'or aux meilleures émissions de diversité créées par nos membres de la radio et de la télévision.

La création en 2007-2008 de nouveaux prix du Ruban d'or destinés aux réalisations liées à la diversité illustre bien à quel point les radiodiffuseurs privés canadiens privilégient la diversité dans la programmation qu'ils offrent à leurs auditeurs.

Le site web de l'ACR *Diversité en radiodiffusion* est devenu une ressource essentielle pour ce qui est de la collecte et de la transmission d'un très large éventail d'informations, d'études, de rapports et de liens sur la diversité. Il sert aussi très souvent de point d'entrée au public qui exprime un intérêt croissant pour la diversité au Canada.

La conception du site web a été inspirée par un souci de grande accessibilité qui prévaut toujours lors des mises à jour; tout en veillant à ce que le site soit, pour l'ensemble de l'industrie, une ressource essentielle en matière d'information et d'idées sur la diversité, l'ACR continuera à s'assurer que son accessibilité est conforme aux normes reconnues internationalement.

En 2006-2007, nos activités de communication – y compris l'importante base de données contenant quelque 1 300 noms d'organisations et de personnes issues de collectivités ethnoculturelles, autochtones ou de personnes handicapées, d'industries de radiodiffusion et de production, de médias (dont des médias ethnoculturels, autochtones et liés aux personnes handicapées), de décideurs au niveau gouvernemental et autres – ont réussi à faire progresser la diversité dans l'industrie, chez nos interlocuteurs, nos partenaires et d'autres en continuant de leur faire prendre conscience de l'intérêt, tant au point de vue des affaires que de celui des valeurs sociales, de promouvoir la diversité au sein de l'industrie.

En 2006-2007, nous avons multiplié les occasions, par exemple l'Initiative médias, accès et participation, d'engager des discussions sur la diversité avec nos partenaires de l'industrie, nos interlocuteurs et une foule d'autres personnes, ou encore de les informer ou de leur lancer un défi à ce sujet.

Nous poursuivons nos efforts auprès de nos membres en vue de démontrer la pertinence de la diversité et de la promouvoir. Les activités énumérées dans le rapport 2006-2007 de l'ACR *La diversité en radiodiffusion* se veulent un complément aux activités entreprises individuellement; elles ont aussi comme objectif de renforcer l'important travail accompli par les radiodiffuseurs privés canadiens, tel qu'on le constate à la lecture de leurs rapports annuels respectifs au CRTC.

L'ACR remercie le Conseil de l'occasion qu'il lui donne de présenter son premier *Rapport sur la diversité*; également, elle se réjouit d'avance de présenter à nouveau en 2008 ses diverses mesures, activités et projets en matière de diversité.

Annexes

- A – Liste des parties prenantes consultées
- B – Extraits du MIP – *Ayons l'esprit ouvert*
- C – Chronique de l'ACR dans le bulletin « La perspective » de l'Association canadienne des centres de vie autonome
- D – Pratiques exemplaires en matière de diversité à la radio privée – révisée
- E – Document d'appui de l'ACR